

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26082638

10 JUIN 2026



N° d'entreprise : **0877 444 281**

Nom

(en entier) : **ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DE RENORY 26 Bte 1, 4102 SERAING**

Objet de l'acte : REVOCATION D'UN ADMINISTRATEUR

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique en date du 22 mai 2026

L'actionnaire unique décide de révoquer Monsieur Alan PIROTTE de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet à la date de signature des présentes, avec décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

L'actionnaire décide de donner procuration à tout avocat du cabinet Fieldfisher (Belgium) LLP, situé à 1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 29/15, ainsi qu'à Corpoconsult SRL, dont le siège est établi à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 200, bte 21, représentée par Monsieur David RICHELLE, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).